

Publié le 05/06/2024



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 13 mai 2024 s'est réuni à Arles le 29 mai 2024 à 09 h 00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 72 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Jacqueline BOUYAC, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Marie-Christine CONTRERAS, Jean-Paul GAY, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Mandy GRAILLON représentée par Patrick DE CAROLIS, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Christelle AILLET représentée par Pierre RAVIOL, Frédéric GIBERT représenté par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Jean-Paul GAY

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, François JOURDAN, Antoine DE LA ROCHE AYMON

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Didier HONORE, Gaël HEMERY, François LETOURNEUX, Sandrine ANDREANI, Alexandra MATUSCAK, Olivier BRIAND, Sandrine KIRAMARIOS, Nicolas WECK, Estelle ROUQUETTE, Magalie GORCE, Muriel CERVILLA, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie AUJOULAT, Emilie IPSILANTI

Comité syndical du 29 mai 2024
Délibération n° CS 2024_027

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-2513 02295-2024 0529-CS_2024_027

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-027

Objet : modification de la délibération n°CS-2024-008

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2024-001 relative au programme d'actions 2024,
- Vu** la délibération n°CS62024-008 relative à la création de postes non permanents,

Considérant

- Que par délibération n°CS-2024-008, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue a créé les postes non permanents nécessaires à l'activité conjoncturelle de l'établissement,
- Que parmi les postes créés, figure un CDD de 6 mois à temps complet pour l'accompagnement des mesures agroenvironnementales et climatiques, au grade d'ingénieur territorial, échelon 1 – IB 444 – IM 365,
- Que ce poste requiert un indice de recrutement à l'échelon 4 – IB 565 – IM 483,

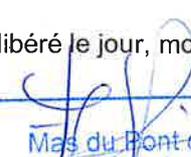
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De modifier l'indice de recrutement du poste non permanent CDD de 6 mois à temps complet pour l'accompagnement des mesures agroenvironnementales et climatiques, au grade d'ingénieur territorial, échelon 1 – IB 444 – IM 365 en échelon 4 – IB 565 – IM 483,
- D'appliquer cet indice à la date de recrutement,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente


Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Anne CLAUDIUS-PETIT
n°13200
régionale
de Camargue
Tel. 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07